



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guide Economie circulaire et urbanisme « Une démarche, des Outils pour construire son projet »

Etat des connaissances et méthodologies appliquées



Thématique : Gouvernance et politiques publiques

Sommaire

1. **Usage de ce document**
2. **Gouvernance**
3. **Politiques publiques**

1. USAGE DE CE DOCUMENT

Cet outil porte sur l'importance de la gouvernance et propose des clés pour la structurer autour du projet d'économie circulaire.

Il situe également les démarches de projet dans le contexte des politiques publiques, afin de prévoir des synergies les plus productives possibles entre les échelles et les démarches de projet ou de planification.

2. GOUVERNANCE

L'IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE

- Mettre à contribution tous les acteurs du territoire concernés ;
- Trouver de nouveaux modes de faire pour des acteurs qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble et en intégrer de nouveaux qui n'ont pas l'habitude d'être associés ;
- Définir les parties prenantes : acteurs du projet (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre) + des acteurs institutionnels (Région, EPCI, CCI, etc.) + associations + structures d'intermédiation (pôles de compétitivité, clubs d'entreprises, etc.) + habitants ;
- L'objectif : amener toutes ces parties intéressées vers une compréhension systémique du projet, de partager les valeurs et les intérêts de l'économie circulaire à court, moyen et long termes. A travers par exemple une feuille de route partagée

L'IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE



© Guide ARF

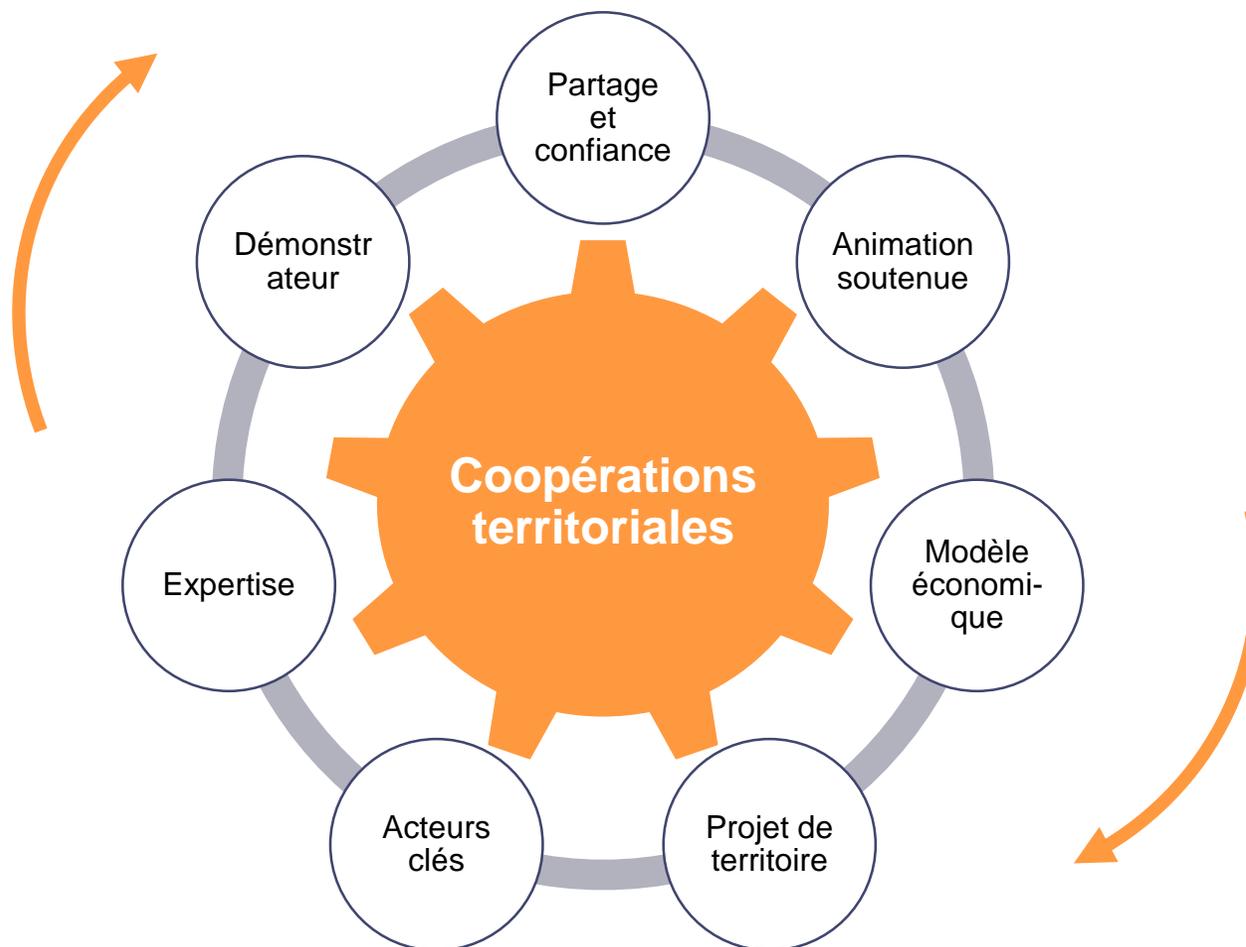
Exemples d'acteurs :

- Collectivités locales et élus motivés, territoires de projets (PnR, Pays...)
- Grands groupes, PME, entrepreneurs, secteur ESS
- Centre de ressources, pôle de compétitivité, université, experts
- Acteurs de la formation professionnelle (CNFPT, AFPA...) ou initiale (lycées, universités)
- Associations, fondations
- BPI, Caisse des Dépôts
- Institutions particulièrement volontaires pour soutenir ces démarches : CCI, Chambres d'agriculture, DIRECCTE, DREAL, ADEME, Parcs Naturels Régionaux, EPCI, Départements....

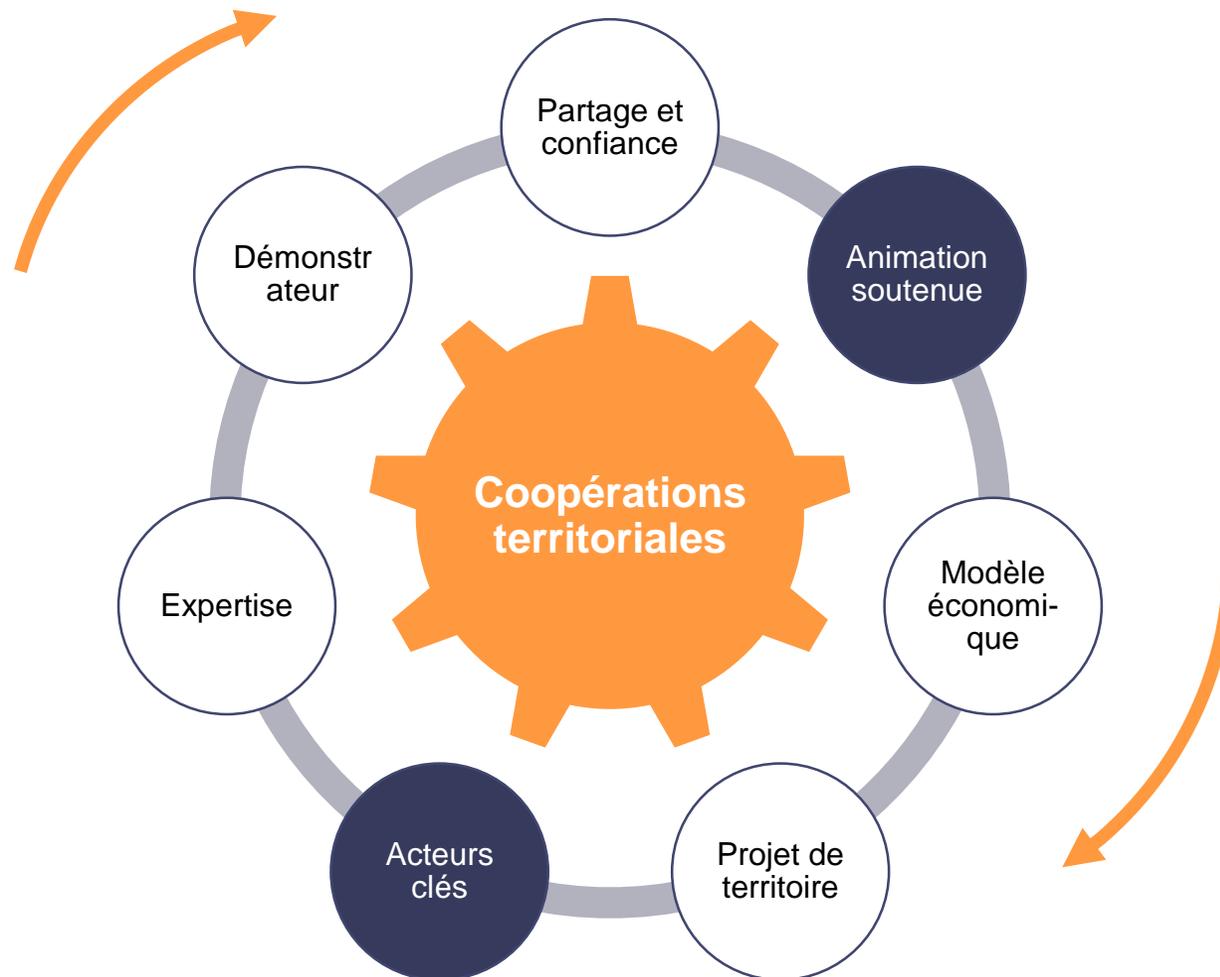
L'IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE

- Fédérer autour d' enjeux communs ;
- Créer les conditions d'une confiance réciproque et pérenne ;
- Créer les conditions de dialogue et de partager pour faire émerger des projets communs (ex : la structuration de « filières » locale) ;
- Accompagner les projets ;
- Intégrer le **citoyen / consommateur** au cœur du projet

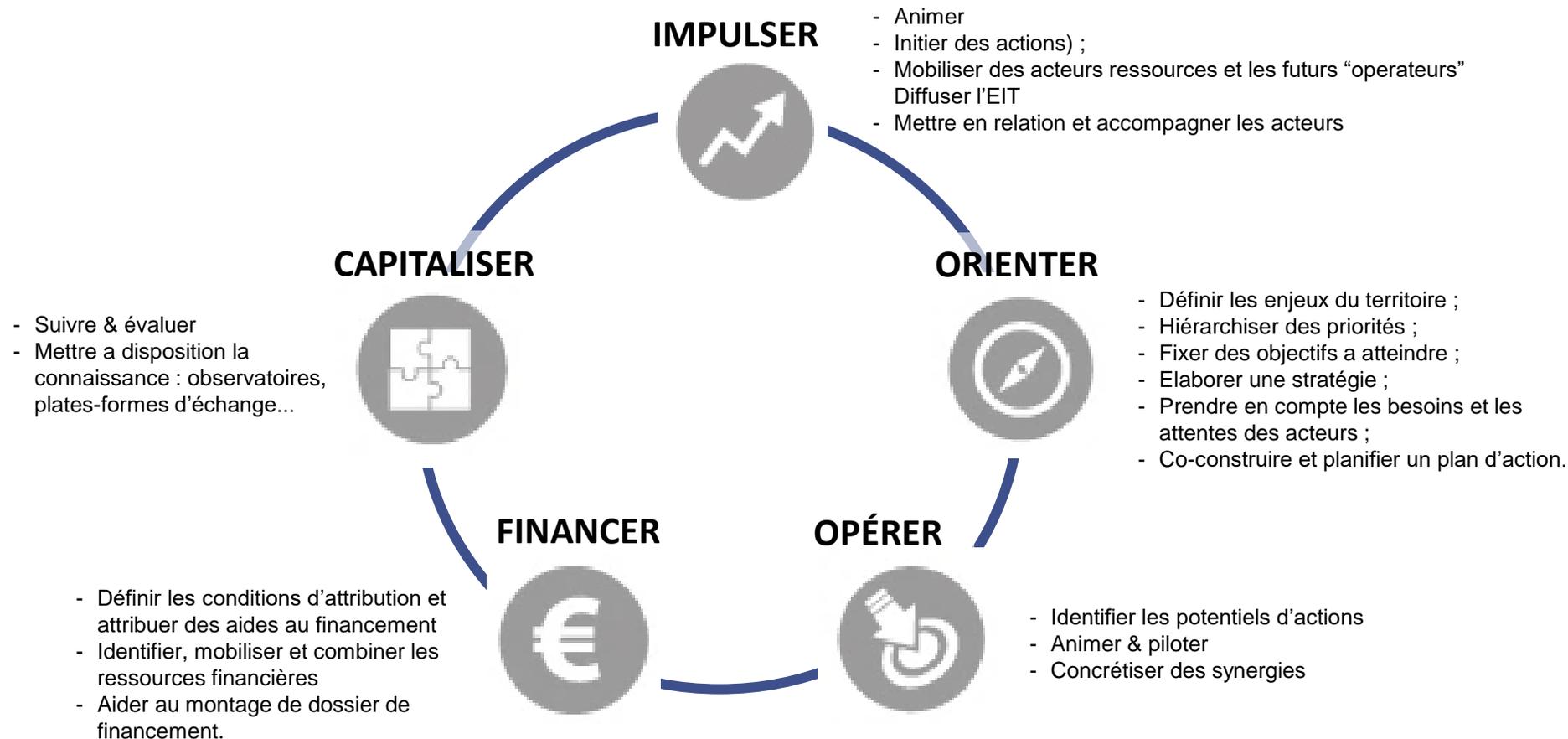
GOUVERNANCE : CLES DE REUSSITES



GOUVERNANCE : CLES DE REUSSITES



A CHACUN SON OU SES ROLE(S)



ET POUR VOTRE TERRITOIRE ?

- Cartographie d'acteurs qui fait quoi ?
- Quelle gouvernance est à mettre en place ?
- Animation existante ?
- Animation à créer ?
 - Désignation d'un animateur ?
 - Organisation, animation, sensibilisation et formation, suivi du projet sur le long terme

3. POLITIQUES PUBLIQUES

LISTE (Non exhaustive) DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION LES PLUS EN LIEN AVEC L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Domaines d'actions	Documents de planification	
	Echelle régionale	Échelle locale
Aménagement du territoire	SRADDET- Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires SCORAN- Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique	PDU - Plan de Déplacement Urbain PLH - Programme Local de l'Habitat PLU- Plan Local d'Urbanisme PLUi- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale
Environnement	PRAD - Plan Régional d'Agriculture Durable PRPGD - Plan régional de prévention et de gestion des déchets PRSE- Programme régional santé-environnement SRCE - Schéma Régional de Cohérence Ecologique	PCAET- Plan Climat Air Energie Territoriale PLPD - Programme Local de Prévention des Déchets PPR - Plan de Prévention des Risques PPA - Plan de Protection de l'Atmosphère A21 - Agenda 21 local
Développement économique	SRDEII - Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation SRI-SI- Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente SRDT - Schéma régional de développement touristique	Plan local du Tourisme Contrat de Pays (PETR)
Emploi, formation, recherche	PRE- Programme Recherche et Enseignement SRAE - Schéma régional d'activité et d'emploi	PLIE - Plan Local d'Insertion et d'Emploi

EXEMPLES D'ENJEUX D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE TRADUITS DANS LA PLANIFICATION

ENJEUX ABORDÉS PAR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	EXEMPLE DE DOMAINES DE PLANIFICATION CONCERNÉ
Consommation locale / circuit court	Développement économique ; Urbanisme et aménagement ; Environnement ; Agriculture ; Alimentation et restauration collective
Optimisation des flux de transports et des activités logistiques	Transport/mobilités ; Développement économique
Rénovation du bâti à vocation d'efficacité énergétique	Urbanisme ; Déchets ; Énergie ; Développement économique ; Gestion du patrimoine bâti public ; Habitat
Transition énergétique des entreprises abordée comme facteur de compétitivité	Développement économique ; Énergie ; Innovation et recherche
Développement d'énergies renouvelables peu consommatrices de matières premières	Énergie ; Gestion du patrimoine bâti public ; Habitat ; Gestion de l'eau et des cours d'eau
Agriculture durable	Développement économique ; Aménagement de l'espace ; Agriculture
Commande publique responsable	Majorité des planifications contenant un volet exemplarité
Incitation à des comportements de consommation plus vertueux : lutte contre le gaspillage alimentaire, achats d'occasion, réduction des emballages, etc	Déchets ; Énergie-Climat
Gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans les territoires	Enseignement, Recherche et Formation

Source : ADEME - AURILLIA

DOCUMENTS DE PLANIFICATION REGIONALE

- **Le PRPGD** fait de la prévention et de la valorisation des déchets un des axes de la transition écologique vers l'économie de ressources, constitue un outil privilégié de mobilisation des acteurs locaux autour d'enjeux et d'objectifs partagés, d'animation et d'accompagnement des acteurs et des actions. Le PRPGD va converger fortement avec 2 autres plans régionaux intégrant également l'économie circulaire : le SRDEII et le SRADDET ;
- **Le SRDEII** intègre l'économie circulaire comme un facteur de développement de l'économie régionale à travers notamment l'Axe : Promouvoir une économie circulaire et de proximité
- **Le SRADDET** est en cours de réalisation a identifié l'économie circulaire à travers l'objectif 26 : Favoriser les recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire
- **Le Schéma Régional Biomasse** en cours d'élaboration, doit permettre l'évaluation de la ressource réellement disponible pour un usage énergétique. C'est également une opportunité de développer la connaissance d'un métabolisme précis des flux de biomasse issus de l'agriculture, de la forêt et de la mer.
- **Le Schéma Régional des Carrières** piloté par l'état, qui vise à développer une gestion plus rationnelle et économe des matériaux pour "inscrire les activités extractives dans l'économie circulaire" et "développer le recyclage et l'emploi des matériaux alternatifs". Le schéma régional doit être mis en application au plus tard le 1er janvier 2020.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION LOCALE

- **Les SCOT** : intègrent classiquement certaines problématiques de ressources en interaction avec l'urbanisme (ressources foncière, eau...). Ils pourraient élargir le nombre de ressources prises en compte (alimentation, énergie, matériaux...) et intégrer des « principes de circularité » et contribuer ainsi à la réalisation des actions prévues dans le plan EC, en s'appuyant notamment sur les PLU/PLUi (prescriptions sur conceptions des bâtiments...). L'intégration de l'économie circulaire au SCOT est aujourd'hui déterminant pour l'implantation d'installations industrielles indispensables au développement de l'économie circulaire.
- **Les Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)** : comporte un diagnostic qui peut s'avérer riche en informations sur les flux consommés et rejetés par le territoire. Ensuite le plan peut intégrer, si elles sont cohérentes avec ses propres objectifs, des actions issues du plan d'action EC. La encore, le SCOT peut être une courroie de transmission. En retour, les PCAET peuvent alimenter la consolidation de la connaissance des flux à une échelle régionale.
- **Les territoires TZDZG / CODEC/ TEPCV** : soutien financier pour s'engager dans une démarche de prévention, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets. Ces territoires déclinent ainsi de manière opérationnelle les avancées de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en matière d'économie circulaire.

INTEGRATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour mieux intégrer l'économie circulaire dans les documents de planification, l'ADEME propose de l'inscrire dans leurs échéances de révision via une analyse des enjeux sur les ressources :

- Visualisation d'un bilan des ressources utilisées/produites sur le territoire et leurs origines (endogène/exogène) ;
- Inventaire des richesses du territoire en matière de ressources naturelles et de filières locales (agricoles, industrielles, alimentaires, etc.) ;
- Identification des potentiels de synergies (réduction de consommations de ressources, valorisation des ressources locales / substitution de ressources exogènes, etc.) ;
- Recensement des démarches existantes en matière de circularité ;
- Identification des risques de conflit d'usage et/ou de consommation de ressources et recherche de règles d'arbitrage.

FINANCEMENTS EUROPEENS

Plusieurs programmes de soutien sont identifiés à l'échelle européenne :

- **Le Programme Horizon 2020** qui vise à soutenir les projets tout au long de la chaîne de l'innovation ;
- **Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)** qui vise à mobiliser des investissements privés en faveur de projets qui revêtent une importance stratégique pour l'UE ;
- **InnovFin** qui finance des projets de type apports de fonds propres pour les projets de recherche ;
- **Le Programme Life +** qui vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et d'innovation des entreprises ;

> A noter : Un portail d'aides à l'économie circulaire est maintenant disponible :

<http://www.aides-publiques-entreprises.eco-circulaire.fr/pages/#/annuaire-ecc?origine=1001141>

Cet outil à destination des acteurs économiques est une initiative du ministère de la Transition écologique et solidaire qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route pour une économie circulaire portée par le Gouvernement. Pour répondre au mieux aux besoins des entreprises, ce Portail a été construit en partenariat avec CCI France, le PEXE et les acteurs de l'économie circulaire, pourvoyeurs d'aides et futurs utilisateurs.

FINANCEMENTS NATIONAUX

L'ADEME dispose d'un panel d'aides (mobilisées par les directions régionales). Elles se classent en 4 catégories :

Aides à la réalisation

- Aides à la décision : diagnostics et études d'accompagnement de projets réalisés par un prestataire externe.
- On peut citer la démarche plus particulièrement la démarche « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts » ! Il s'agit d'un accompagnement pour réduire les pertes en énergie, matière, déchets et eau, dénommé depuis le 16/06/2020 le « DIAG ECO-FLUX » porté en partenariat national par Bpifrance et l'ADEME.
- Projets environnementaux, principalement sous forme d'investissements : opérations exemplaires ou opérations de diffusion de technologies éprouvées (Fonds chaleur, Fonds déchets, soutien à la méthanisation).
- On retrouve plus particulièrement l'appel à projet « Accélération du Développement des Ecosystèmes d'Innovation Performants » qui s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).
- Par ailleurs, de nombreux appel à projet sont en cours sur des sujets variés tels que : « économie circulaire et valorisation des déchets », « industries éco-efficientes », « agriculture et industries agroalimentaires éco-efficientes », etc.

Aides à la connaissance

- Projets de recherche, développement et innovation ;
- Études « à caractère général » : benchmark, prospective, développement d'outils, méthodes, évaluation... ;
- Observatoires territoriaux.

Aides au changement de comportement

- Programmes de communication, formation, animation ;
- Équipements pédagogiques ;
- Programmes d'actions des relais de mobilisation.

Aides dans le cadre d'un d'objectifs

- Projets territoriaux de 3 ans scontratur la base d'un objectif de résultats (CODEC...).

FINANCEMENTS REGIONAUX

- AAP Prévention/gestion des déchets verts AP Bâtiment à énergie positive
- Fonds Chaleur
- AAP Gaspillage alimentaire
- TPE&PME gagnantes sur tous les coûts
- AAP EIT
- AAP global pour le développement d'une économie circulaire sur les territoires de PACA



Appel à projets 2018



**DEVELOPPEMENT D'UNE
ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LES
TERRITOIRES DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

dans la continuité de l'appel à projets Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

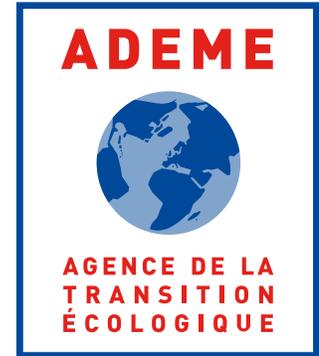
Taux maximum d'intervention ADEME et Région sur les dépenses éligibles retenues

AIDES ADEME	Objectifs des aides	Taux maximum et plafonds
Décision	Financement d'études nécessaires (diagnostic et plan d'actions).	70% Plafond à 50 000€
Changement de comportement	Soutien aux programme d'action, Aide aux dépenses internes de personnel liées au programme d'action, aide aux dépenses externes de communication et de formation, aide au petit équipement lié à la création d'une poste de chargé de mission. Actions d'animation Actions de communication et de formation	Plafond de 24 000 €/an dépense de personnel (aide forfaitaire sur justificatifs, titulaires non finançables) Plafond 20 000 €/an dépense de communication et formation (aide non forfaitaire) 15 000€/installation poste la première année 3 ans max 70% 50%
Contrat d'objectif	Aide pour la réalisation de projets territoriaux permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route.	En fonction du nombre d'habitants, plafond des aides à 450 000 € (aide non forfaitaire) Pendant 3 ans
AIDES REGION	Objectifs des aides	Taux maximum et plafonds
Aides à la décision et aux moyens Convention de 18 mois signée avec le lauréat	Financement d'études nécessaires (diagnostic et plan d'actions). Dépenses de communication et /ou formation	Taux d'intervention en fonction de la qualité du projet, subvention plafonnée à 30 000 € sur la durée de la convention.
Aides aux investissements	Listes d'actions à déposer dans le cadre du contrat d'objectif.	Taux d'intervention en fonction de la qualité du projet , plafond des aides cumulées de 200 000 € par porteur de projet



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôle Aménagement des Villes et des Territoires
Contact : David Canal